

## Section de la Manche

Tél : 02 33 57 64 59 / 02 33 93 45 53

### CDEN du 31 mai 2018

**Arbitrage** du CDEN sur la participation de la commune de Le Luot aux frais de fonctionnement des écoles du Syndicat Intercommunal scolaire de Plomb/Tirepied, car un des élèves de la commune est scolarisé dans ce syndicat scolaire.

Le préfet rappelle que la participation aux frais scolaires s'effectue sur la base des frais réels et non pas sur la base de la moyenne départementale des frais scolaires.

Dans le privé, c'est la moyenne départementale qui prévaut.

#### Vote

Abstention : 13

Défavorable : 0

#### Transport scolaire

Suite au transfert à la région du transport scolaire, il y a une harmonisation régionale des règlements de transport routier. L'harmonisation tarifaire sera également mise en place (tarifs variables entre les départements, de 65 € à 130 €, la Manche étant dans la moyenne).

Portail d'inscription en ligne [transports.normandie.fr](http://transports.normandie.fr)

#### Conseil départemental des jeunes

Mise en place du conseil départemental des jeunes, il concerne les collégiens (sauf 3ème), l'tep, l'me.

L'élève déposera sa candidature en complétant un dossier internet, en lien avec le correspondant de chaque établissement. Il y exposera ses idées. Il s'agit de responsabiliser l'élève à la vie de son territoire.

Les élèves retenus seront sélectionnés par un jury,

4 commissions de travail seront proposées aux jeunes pour permettre la mise en œuvre de projets. Il y aura l'élection d'un président et d'un vice-président au sein de chaque commission.

Coût estimé à 50 000 €

## Rythmes scolaires

Rentrée 2018, 70,2 % des écoles à 4 jours dans le département, soit 85% des communes. La Manche est le département de la région qui reste le plus en 4,5 jours. Examen de nouveaux projets d'organisation du temps scolaire.

### Vote

Favorables : 3

Défavorables : 4

Abstention : 13

## Convention ruralité

2 conventions ruralité l'an dernier :

- La Hague

- La Barre de Semilly, avec construction d'une école neuve pour 4 communes limitrophes (sur la commune de la Barre) et un financement de l'état. Projet intéressant qui permet de maintenir l'école rurale dans ce secteur.

### Situation école rurale dans le département :

En 20 ans, perte de 20% d'effectifs ; 40% des écoles avec 3 classes ou plus ;

RPI dispersés : 42 sur les 57 RPI du département.

Baisse des RPI car augmentation des communes fusionnées.

Ces petites écoles sont souvent peu attractives, et on constate une fuite vers le privé.

La construction d'une école dans le cadre de la convention ruralité peut être intéressante.

La convention cadre est présentée au CDEN, elle pourra encore évoluer.

## Maillage des collèges

Etat des lieux, première étape d'une réflexion globale sur le maillage des collèges dans la Manche.

Constat : baisse continue des effectifs dans le public, stabilité dans le privé (de 2003 à 2018).

	Public	Privé
Sept 2003 :	18 854	6 192
Sept 2017 :	16 564	6 039

La dynamique sera vraisemblablement similaire au cours des dix prochaines années.

Beaucoup de collèges avec moins de 300 élèves, avec des enseignants non titulaires, des équipes pédagogiques instables. Certains collèges sans principal-adjoint, sans CPE, ...

Ceci a un impact négatif sur la qualité de l'offre pédagogique.

Densité du réseau éducatif : Dans la Manche, 73 collèges dont 54 publics, soit 1 pour 1 517 habitants (taux le plus faible au niveau de la Normandie). Le nombre d'élèves par collège

est variable (de 87 à 644 élèves), avec un taux d'occupation souvent bien inférieur à 100%.

Temps de transport : il est assez disparate, 47 % des collégiens sont transportés (de 5 % à 82 % selon le collège). Le temps de transport journalier moyen varie de 30 à 71 mn.

Le circuit (A/R) le plus long est de 83 mn (le département s'était engagé il y a quelques années à ce que ce temps n'excède pas 90 mn).

### Objectifs :

Préserver un maillage pertinent d'établissements. Mais il y aura très certainement des fermetures.

Le diagnostic sera approfondi en tenant compte des bassins de vie, et non pas de chaque collège individuellement.

L'objectif estimé est d'avoir une douzaine de bassins avec 4-5 collèges. Des réflexions seront engagées avec les acteurs locaux.

Pour l'instant, d'après le conseil départemental de la Manche, aucune décision de fermeture n'est décidée, aucun collège n'est ciblé.

Le conseil départemental est ouvert aux expérimentations qui pourront lui être proposées. Si toutefois, elles s'avéraient non concluantes, des fermetures pourraient être prononcées.